

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023**

Délibération n°2023_037

6) Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du centre culturel pour l'exercice 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **20 mars 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sandra SPINACCIA, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent.e.s avec pouvoir :

M. Benjamin DELAPORTE (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

Absent.e.s sans pouvoir :

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Mme Valérie PEREIRA remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35

Présents : 28

Votants : 34

Ville de Fleury-les-Aubrais

FINANCES

6) Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du centre culturel pour l'exercice 2023

Mme CANETTE, Maire, expose

Afin d'équilibrer le budget primitif annexe 2023 du centre culturel, une somme de 364.367 € est inscrite en dépenses au budget principal de la commune (compte 657363) et en recettes au budget annexe du centre culturel (compte 74741).

Il est précisé que le montant de cette subvention pourra être ajusté en fonction des besoins d'équilibrer le budget annexe centre culturel.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget annexe centre culturel,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 8 mars 2023,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget du centre culturel,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- fixe le montant de la subvention d'équilibre au budget annexe du centre culturel à 364 367 € au titre de l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : 31/03/2023

Publié le : 31/03/2023

Fleury-les-Aubrais, le 28 mars 2023

Pour la Maire,

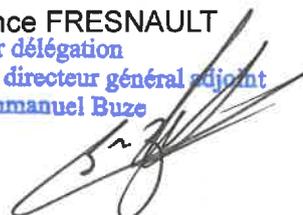
La Directrice générale des services

Florence FRESNAULT

Par délégation

Le directeur général adjoint

Emmanuel Buze



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;

-date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>